



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-456

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-11-06-00001 - ARRETE DOS-SDA N° 2023-750 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE IF SANTE UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE. (5 pages)

Page 3

R32-2023-10-31-00006 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-371 portant modification de l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-16 du 28 avril 2016 portant autorisation de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical délivrée à la société par actions simplifiée (SAS) ALMADIA pour son site de rattachement situé 155 avenue François Godin à CUCQ (62780) (4 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-11-06-00001

ARRETE DOS-SDA N° 2023-750 PORTANT
COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE
L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE
SANTE IF SANTE UNIVERSITE CATHOLIQUE DE
LILLE.

**ARRETE DOS-SDA N° 2023-750 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT
DE FORMATION DES CADRES DE SANTE IF SANTE UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'IF Santé Université Catholique de Lille est composé, pour l'année 2023/2024 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;

titulaire : Madame Nadège CASTELAIN, Responsable Administratif
et Financier à l'IF Santé

suppléante : Madame Perrine TAMBOISE, Secrétaire Générale FMMS
à l'université Catholique de Lille

- lorsque l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

titulaire : Monsieur Hugo BERTILLOT, Enseignant Chercheur à l'Institut Catholique de Lille

suppléant : Monsieur Grégory AIGUIER, Maître de Conférence à l'Université Lille I

- des enseignants de l'institut, intervenant à temps plein ou à temps partiel, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'institut est agrée, ainsi que, pour chacune de ces professions, au-delà de quarante étudiants, un membre supplémentaire par tranche de quarante étudiants :

- Formation Infirmier :

titulaire : Monsieur Jonathan FAES, Cadre Formateur à l'IF Santé

suppléant : Monsieur Rémi VANVELCENAHÉ, Cadre Formateur à l'IF Santé

- Formation Masseur-Kinésithérapeute :

titulaire : Madame Bénédicte DENGREMONT, Cadre Formateur à l'IKPO

suppléant : Monsieur Christophe THUMERELLE, Cadre Formateur à l'IKPO

- Formation Ergothérapeute :

titulaire : Madame Stéphanie HEDDEBAUT-GHEERAERT, Directrice Pédagogique à l'Institut Ergothérapie Berck sur Mer

suppléant : Monsieur Stéphane DIEU, Cadre Formateur à l'Institut Ergothérapie Berck sur Mer

- Formation Technicien de Laboratoire :

titulaire : Madame Martine BURRUS, Cadre Formateur au Lycée Valentine Labbé

suppléant : En cours de désignation

- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :

titulaire : Monsieur Houmad AZZOUZ, Cadre Formateur Manipulateur au Lycée Valentine Labbé

suppléant : En cours de désignation

- Formation Diététicien :

titulaire : Madame Yamina BRIFFAUT, Cadre Formateur Diététicien
au Centre Hospitalier de Valenciennes

suppléant : En cours de désignation

- des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

- Formation Infirmier :

titulaire : Madame Sabine DEPRET-POIRETTE, Surveillante Générale
au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille

suppléante : Madame Emilie PECQUEUR, Cadre Supérieur de Santé au
Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille

- Formation Masseur-Kinésithérapeute :

titulaire : Madame Marie-Amélie DUBRULLE, Cadre Kinésithérapeute

suppléant : Monsieur Guillaume MARSAULT, Cadre Kinésithérapeute

- Formation Ergothérapeute :

titulaire : Madame Lucie MALAPEL, Cadre de Santé Ergothérapeute
à l'Accueil de Jour « Porte de Gand »

suppléante : Madame Delphine GUELTON, Cadre de Santé Ergothérapeute
à l'EPS les Erables

- Formation Technicien de Laboratoire :

titulaire : Madame Fabienne HAYART-THEETEN, Cadre de Santé Technicien
de Laboratoire au Centre Hospitalier de Lens

suppléant : Monsieur Damien LAMBERTON, Cadre de Santé Technicien
Laboratoire au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique
de Lille Saint Vincent

- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :

titulaire : Madame Frédérique DU CAU, Cadre de Santé Manipulateur
Radiologie au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique
de Lille Saint Philibert

suppléant : Monsieur Sébastien BOUDART, Cadre de Santé Manipulateur
Radiologie au Centre Hospitalier Universitaire de Lille

- Formation Diététicien :

titulaire : Monsieur Tony DOS SANTOS, Cadre de Santé Diététicien
au Groupement Hospitalier Seclin-Carvin

suppléante: Madame Blandine BASSE, Cadre de Santé Diététicien au
Centre Hospitalier de Dunkerque

- des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

- Formation Infirmier :

titulaire : Monsieur Thierry CARIN

suppléante : Madame Sophie BAZILE-PETIT

- Formation Masseur-Kinésithérapeute :

titulaire : Madame Marianne BERARD-CASSOU

suppléant : En cours de désignation

- Formation Ergothérapeute :

titulaire : Madame Alexia GHESTEM

suppléant : En cours de désignation

- Formation Technicien de Laboratoire :

titulaire : Madame Karina CHEURFI

suppléant : En cours de désignation

- une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

titulaire : Madame Rozenn LE BERRE

suppléant : Monsieur Patrick DUPONT

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

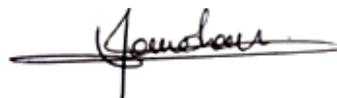
Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé IF Santé Université Catholique de Lille pour notification auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 6 novembre 2023

**Pour le directeur général et par
délégation,
La responsable du service gestion et
formation des professionnels de santé**



Aurore FOURDRAIN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-10-31-00006

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-371 portant
modification de l'arrêté n°
DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-16 du 28 avril 2016
portant autorisation de dispensation à domicile
de l'oxygène à usage médical délivrée à la
société par actions simplifiée (SAS) ALMADIA
pour son site de rattachement situé 155 avenue
François Godin à CUCQ (62780)

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-371 du directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France modifiant l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-16 du 28 avril 2016 et portant autorisation de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical délivrée à la société par actions simplifiée (SAS) ALMADIA pour son site de rattachement situé 155 avenue François Godin à CUCQ (62780)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment en ses articles L.4211-5, L.5232-3 et D.5232-1 à D.5232-12 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnée aux articles D.5232-10 et D.5232-12 du code de la santé publique et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L.5232-3 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-16 du 28 avril 2016 portant autorisation de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical délivrée à la société à responsabilité limitée (SARL) « MEDICAL SANTE GRAND NORD » pour un site de rattachement situé 155 avenue François Godin à CUCQ (62780) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2022 prenant acte de la transformation de forme juridique de la SARL « MEDICAL SANTE GRAND NORD » en société par actions simplifiées « SAS » ;

Vu l'acte sous seing privé en date du 26 juillet 2023 relatif au changement de dénomination sociale de la société « SANTE MEDICAL GRAND NORD » par la dénomination « ALMADIA » et au transfert du siège social du 37, rue Faidherbe à MONS-EN-BAROEUL (59370), au 11, rue du Grand Ruage Bâtiment 6 à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), à compter du 26 juillet 2023 ;

Considérant, compte tenu des modifications susvisées, qu'il y a lieu de modifier l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-16 du 28 avril 2016 précité;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2016-16 en date du 28 avril 2016 est modifié comme suit :

La SAS « ALMADIA », dont le siège social est situé 11, rue du Grand Ruage Bâtiment 6 à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour son site de rattachement sis à CUCQ (62780), 155 avenue François Godin.

Ce site de rattachement de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical implanté 155 avenue François Godin à CUCQ (62780) dessert, depuis son lieu d'implantation, une aire géographique correspondant aux départements suivants :

- Le Pas-de-Calais (62) ;
- La Somme (80) ;

dans la limite du délai de trois heures maximum de route dans des conditions habituelles de circulation pour l'intervention au domicile des patients.

Article 2 – Le temps de présence du pharmacien responsable sera à adapter aux exigences des bonnes pratiques en fonction de l'évolution du nombre de patients approvisionnés par le site. Cette activité sera à déclarer annuellement à l'ARS Hauts-de-France selon les modalités prévues par les bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical.

Article 3 – Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS Hauts-de-France. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'ARS Hauts-de-France.

Article 4 – Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires du code de la santé publique et des bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical en vigueur.

Toute infraction à ces dispositions peut entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 5 – Le présent arrêté pourra faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l’intéressé ou de l’exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D’un recours gracieux auprès du directeur général de l’ARS Hauts-de-France, 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D’un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D’un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d’une décision expresse ou implicite de rejet. Ces recours ne suspendent pas l’application du présent arrêté.

Article 6 – Le présent arrêté sera notifié à la SAS « ALMADIA ».

Article 7 – Monsieur le directeur de l’offre de soins est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **31 OCT. 2023**

Pour le directeur général et par délégation
Le sous-directeur performance, efficacité,
qualité de l’offre de soins et produits de
santé/biologie

Emmanuel SINNAEVE

